



AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Chamblain :

- **QUE** lors de la séance régulière du 02 juin 2025 le conseil de la municipalité de Saint-Prospér-de-Chamblain a adopté le règlement numéro 2025-06-03 modifiant le règlement no 2019-01-01 sur le traitement des élus.
- **QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Web de la Municipalité ou au secrétariat de l'hôtel de ville, situé au 375 de la rue Saint-Joseph, aux heures habituelles d'ouverture.
- **QUE** ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Prospér-de-Chamblain, ce 03 juin 2025.

Sandra Turcotte,
Directrice générale et greffière-trésorière